

Affaire n°26S044 : assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'achat d'électricité
Questions-réponses

N°	Date de la question	Questions	Date de la réponse	Réponses
1	30/07/2026	Les prix 1 à 4 sont des prix "à la journée", pourriez-vous préciser sur quelles missions ils s'appliquent ?	30/07/2026	Les prix 1 à 4 à la journée s'appliquent aux missions listées aux article 25, 27 et 28 du CCP.
2	30/07/2026	Le prix 5 est un forfait "passation d'un marché", pourriez-vous préciser les missions couvertes par ce prix (article 26 en entier, ou juste le 26.2 ?) ?	30/07/2026	Le prix 5 s'applique à l'ensemble des missions prévues par l'article 26 du CCP.
3	27/08/2026	Dans votre DQE, vous demandez un chiffrage pour deux consultants seniors, un consultant junior, et un assistant. Est-ce que cela veut dire que vous souhaitez impérativement 4 intervenants ? Ou deux consultants seniors peuvent suffire ?	02/09/2026	Le Sipperec exige un chiffrage complet du DQE (toutes les lignes) pour pouvoir évaluer les offres sur un pied d'égalité. En revanche il appartient aux candidats à l'appel d'offres de proposer leur réponse quant à la composition de l'équipe mobilisée pour le contrat.

4	28/08/2026	Le RC indique que le critère technique sera évalué à partir des réponses fournies dans le CRT. Faites-vous référence au mémoire technique ou y a-t-il un CRT qui dans ce cas n'a pas été fourni ?	31/08/2026	Les mentions d'un « cadre de réponse technique (CRT) » dans les documents du dossier de consultation sont une erreur. Ces mentions ont été systématiquement modifiées par la mention « mémoire technique du candidat ».
5	28/08/2026	Par ailleurs, le RC ne mentionne ni mémoire technique ni CRT dans les pièces à remettre dans l'offre, pouvez-vous confirmer que vous attendez bien l'un ou l'autre ?	31/08/2026	Le Sipperec attend bien un mémoire technique de la part des candidats à cet appel d'offres. Le tableau précisant les pièces à remettre dans le dossier d'offre a été complété avec la mention du mémoire technique.
6	04/09/2026	Pourriez-vous détailler précisément ce que vous considérez comme étant un "consultant sénior" ; un "consultant junior" ; et une "assistance support opérationnel" ?	07/09/2026	Un consultant sénior doit être en mesure de répondre aux demandes les plus complexes, un consultant junior aux demandes plus courantes. Un assistant support opérationnel peut, à titre d'exemple, gérer des collectes de données.